

## Entre chien et loup



« Le proverbe *Entre chien et loup* désigne cette heure du soir grise et imprécise, sous-entendant que la nuit appartient à ce dernier. J'ai tenté le pointage de l'heure du crime. Réponse : surtout l'après-midi et en fin de matinée pour six cas où l'heure est mentionnée, contre deux seulement à la nuit. Mais il est logique d'ajouter à cela quelques déductions de bon sens.

Les enfants ne sont pas dehors la nuit et on ne mène pas paître les vaches à la brune. Ce qui ferait 27 cas supplémentaires en faveur du plein jour.

✘ *Le Petit Chaperon Rouge* rencontra le loup traversant les bois et la chanson dit *Promenons-nous dans les bois*. Je n'ai trouvé que deux agressions dans des bois. La bête peut être signalée demeurant dans le bois (de Haultemaison, Ecrosnes, 1963), mais elle commet son forfait au dehors.

On ne trouve pas non plus de gardes forestiers ni de bûcherons parmi les victimes, peut-être parce qu'ils savent se défendre. Les attaques ont été commises dans les prés, dans une vigne, dans des maisons ou leurs dépendances... ».

Ainsi Paulette Couturier nous invite-t-elle, avec talent et humour, non pas à idéaliser un animal redouté, mais à distinguer, à son sujet, mythe et réalité. Suivons-la dans sa confrontation des idées reçues à la vérité des registres.

© Bulletin AS 94, décembre 1982, « *Les loups et leurs victimes en Eure-et-Loir d'après les registres paroissiaux* », extrait.

Michel Ferronnière, Président  
Michel Huetz, Secrétaire général  
Juliette Clément, Directrice de Publication  
Célia Sovieni, Secrétaire  
Texte et illustration © Fonds SAEL.

Voir cette page internet

